



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 2315

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'avancée des travaux de la commission chargée de faire des propositions sur le remboursement des emprunts russes. Si la commission s'est réunie pour la première fois récemment, il semble que ses travaux vont prendre de longs mois, pour procéder au recensement des porteurs d'emprunts russes et de tous ceux, personnes physiques et morales, qui ont été spoliées par la révolution soviétique, pour évaluer la catégorie des emprunts contractés (émis par l'Etat, les compagnies foncières, les chemins de fer...) et enfin pour proposer des indemnisations et vérifier la mise en oeuvre des remboursements. L'attente des différentes catégories de « spoliés » favorise les rumeurs et les prises de position qui rendent le débat et la tâche de la commission plus difficiles. En conséquence, il lui demande quels moyens peuvent être mis à disposition de la commission et quel délai est envisagé pour que celle-ci remette ses conclusions.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement est naturellement attaché à ce que les travaux de la commission, qui doivent être le plus complets possible, se déroulent avec célérité, compte tenu de l'attente légitime qui a été suscitée par les accords signés le 26 novembre 1996 et le 27 mai 1997 entre la France et la Russie. La commission a commencé ses travaux le 16 juillet 1997 et a procédé dès le mois de septembre à l'audition de l'ensemble des parties prenantes à cette affaire, afin que le point de vue de chacun puisse être entendu. Sur la base de ces travaux, la commission fera connaître au Gouvernement ses premières propositions dans un délai rapide, qui ne saurait en tout état de cause excéder quelques mois. Elle indiquera en particulier quels moyens devraient être mobilisés pour entreprendre, avec efficacité et au moindre coût, les opérations de recensement puis d'indemnisation des ayants droit. Ces opérations seront complexes compte tenu du nombre élevé et de la diversité des situations des ayants-droit. Elles doivent donc être préparées avec soin. C'est à cela que la commission présidée par M. Jean-Claude Paye consacre aujourd'hui ses efforts.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Abelin](#)

**Circonscription :** Vienne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2315

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 août 1997, page 2621

**Réponse publiée le :** 20 octobre 1997, page 3569